

**Extrait du Registre des Délibérations
du bureau du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 19

Séance du 7 février 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 11

M. LOGEL, Mme WEISS, MM. SIBLER, SCHLOSSER, MEYER-KUHN,
WITTMER, BERTRAND, HAAS, ISEL, RICHERT, MARTIN

Absents : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. ATZENHOFFER,
WEISBECKER, WINLING, MERG, (excusés) MM. BABILON, GOETZ,
PREVOT.

DEL. N° 001/2005bureau

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « ENTRETIEN DES BATIMENTS
D'INTERET PATRIMONIAL »**

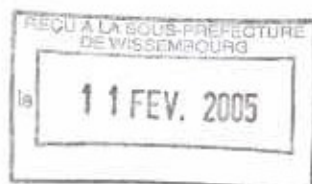
- *VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer (arrêté préfectoral du 31 décembre 2003),*
- *VU la délibération n° 117/2003 du conseil communautaire du 24 novembre 2003 portant modification de compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,*
- *VU la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,*
- *VU la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,*
- *VU la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,*
- *VU la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,*
- *VU la délibération n° 051/2004 du conseil communautaire du 21 juin 2004 donnant délégations au bureau et au président,*
- *CONSIDERANT l'avis de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial » réunie le 2 février 2005,*
- *ENTENDU l'exposé de M. Wittmer, vice-président chargé du dossier,*

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer des aides au titre de l'opération d'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial, soit :**

Peinture

657,80 € (286 m² x 2,3 €), à **Bernadette WALTER (Goersdorf)**



- Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

Ouvertures en bois

423,50 € (11 fenêtres x 38,5 €)

115,50 € (3 paires de volets x 38,5 €)

soit un total de 539 € à Charles JUNCK (Wingen)

Couverture

592,10 € (191 m² x 3,1 €), Georges FRIEDMANN (Goersdorf)

762,60 € (246 m² x 3,1 €) Annick FATH (Obersteinbach)

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

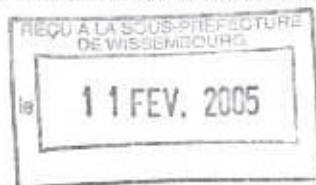
Sur proposition de la sous-commission « entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial », le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reporter à une séance ultérieure les dossiers suivants :

Michel SCHNEIDER de Goersdorf, (dossier incomplet : demander un devis détaillé en langue française, joindre les fiches techniques des matériaux utilisés)

Léon SCHMITT de Wingen (dossier incomplet : demander un devis détaillé, préciser les coordonnées de l'entreprise)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 9 février 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL.